



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 1^{er} novembre 2023

TEMPÊTE CIARAN – département de la Vendée

Vigilance de niveau ORANGE pour Vents violents à compter de ce mercredi 1^{er} novembre 2023 à 22 heures

Vigilance de niveau ORANGE pour le risque de vagues-submersion sur le littoral vendéen le jeudi 2 novembre 2023 à compter de 3 heures (marée haute de 6h42 aux Sables d'Olonne, coefficient de 71)

Au vu des informations transmises par Météo France, le préfet de la Vendée a placé le département de la Vendée en état d'alerte météorologique :

- **de niveau ORANGE pour VENTS VIOLENTS à compter de ce mercredi 1^{er} novembre 2023 à 22 heures et de niveau JAUNE pour PLUIE-INONDATION et ORAGES.**
- **de niveau ORANGE pour le risque de VAGUES-SUBMERSION le jeudi 2 novembre 2023 à compter de 3 heures (marée haute de 6h42 aux Sables d'Olonne, coefficient de 71).**

La Sèvre Niortaise tronçon aval reste placée en vigilance crue de niveau JAUNE.

Type de phénomène

Violente tempête automnale CIARAN occasionnant des vents violents, de fortes pluies et de fortes vagues sur le nord-ouest du pays à partir de mercredi soir nécessitant une vigilance particulière. Très violentes rafales de vent dans la nuit de mercredi à jeudi.

Début d'événement prévu le mercredi 1^{er} novembre 2023 à 22h00.

Fin de phénomène prévu le jeudi 2 novembre 2023.

Situation actuelle

Ce mercredi 1^{er} novembre 2023, Météo-France a placé le département de la Vendée au niveau de vigilance orange pour vents violents et de niveau jaune pour les phénomènes météorologiques suivants : pluie-inondations, crues et orage.

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📷 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Évolution prévue

Pour le département de la Vendée, mercredi soir et dans la nuit de mercredi à jeudi, les rafales maximales attendues seront de l'ordre de 110 à 140 km/h sur les côtes et de 90 à 110 km/h dans l'intérieur des terres. Bien que présentant un aspect moins fort que le vent, la tempête CIARAN est associé à un passage pluvieux intense dans la soirée de mercredi et la nuit de mercredi à jeudi.

Sur le littoral, il est attendu une houle de direction ouest-nord-ouest de hauteur significative de 6,6m.

Les surcotes maximales prévues pourraient atteindre 96cm à l'Herbaudière et 94cm aux Sables d'Olonne. Ces prévisions de surcote pourront être dépassées en certains points du littoral en raison des caractéristiques spécifiques des sites.

Le préfet de la Vendée a activé le Centre opérationnel départemental à la préfecture.

Tous les maires du département ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.

Les effectifs et moyens mobilisables du Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée (SDIS) ont été renforcés pour faire face à de nombreux appels.

Le préfet de la Vendée appelle le public à la vigilance et à la plus grande prudence et à se tenir informé de l'évolution de la situation.

Conséquences possibles de la tempête Ciaran

Conséquences possibles pour le risque de vents violents

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📷 [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conséquences possibles pour le risque de vagues-submersions

- Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.
- En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral.
- Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.
- Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.
- Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.
- À proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.
- Les dégâts peuvent être aggravés suite au vent.

Conseils de comportement

Conseils de comportement pour le risque vents violents

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseils de comportement pour le risque de vagues-submersions

Consignes générales :

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune ;
- évitez de circuler en bord de mer ;
- si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer :

- protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues ;
- surveillez la montée des eaux.

Plaisanciers :

- ne prenez pas la mer ;
- ne pratiquez pas de sport nautique ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

Professionnels de la mer :

- évitez de prendre la mer ;
- soyez prudents, si vous devez sortir ;
- à bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...);
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ;
- ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs ;
- soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise) ;
- éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour toutes informations :

Site de Météo France : www.meteofrance.com

Site Vigilance de Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Site des services de l'État en Vendée : www.vendee.gouv.fr

Pour vous tenir informé, suivez les réseaux sociaux comptes officiels X (Twitter) et Facebook :

@PrefetVendee / @VigiMeteoFrance / @MeteoFrance_O / @SDIS85

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon